

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

Toute demande doit être adressée **dûment complétée et accompagnée de toutes les pièces demandées, au minimum 2 mois avant la date de la manifestation** :

- ▶ Par courrier : M. Le Maire / Mairie ANNEMASSE / B.P. 530 / 74107 Annemasse Cedex
- ▶ Par courriel à **votre service référent**

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

Représentant l'Association

Adresse

Téléphone portable

Mail

Nom de la manifestation

Lieu(x) de la manifestation

Date(s)

Horaire(s)

Ai l'honneur de solliciter la (les) demande(s) ci-dessous :

1/ **Utilisation du matériel municipal**

Formulaire "Demande de matériel" et schéma d'implantation, **à compléter et joindre obligatoirement** (à télécharger sur : www.annemasse.fr/demarches/association/organiser-et-annoncer-un-evenement/demande-de-materiel)²

2/ **Occupation du domaine public**

Nom et numéro des rues, des places, des espaces de stationnements ...	<input type="text"/>
--	----------------------

3/ Autorisation de sonorisation

Lieu sonorisé	Domaine(s) extérieur(s) <u>public(s)</u>	Espace(s) extérieur(s) <u>privé(s)</u> ouvert(s) au public
Nom des rues, places, espaces ...		
Sonorisation fixe ou mobile (dans ce cas détailler le parcours)		
Amplitude horaire souhaitée		

4/ Vente au déballage

Formulaire "Déclaration préalable d'une vente au déballage" **à compléter et joindre obligatoirement** (à télécharger sur www.annemasse.fr/demarches/association/organiser-et-annoncer-un-evenement/vente-au-deballage)

Le nombre maximum d'autorisations fixé par la Loi prévoit que ces ventes au déballage ne peuvent excéder deux mois par année civile dans un même local ou sur un même emplacement.

5/ Affichage de supports de communication

Pour les modalités, merci de prendre contact avec le service Communication au 04 50 95 07 00.

6/ Distribution de tracts

Vous devez **impérativement joindre à ce formulaire un modèle du tract** (avant impression) que vous souhaitez distribuer. Ce tract devra obligatoirement contenir la mention « **ne pas jeter sur la voie publique** ».

- Date si différente de la date de la manifestation
- Lieu de la distribution
- **Amplitude horaire** si différente de la manifestation

La vente d'alcool lors des manifestations organisées au sein des écoles n'est pas autorisée.

Assurez-vous également d'avoir bien complété le formulaire « VIGIPIRATE », sans quoi votre demande ne pourra pas être traitée.

Engagement du déclarant

Je soussigné(e), NOM Prénom

certifie exacts les renseignements contenus dans la présente déclaration.

Fait à Le

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée

N° d'enregistrement